

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 126/2021

A la société UAC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° CFEF/PABRC/PM/2021/FRT/034, conclu avec la CFEF, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante mille huit cent cinquante-un, quatre-vingt-neuf centimes (40 851,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 09/11/2021.

Pour servir de valeur ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général